

ment et exactem^t. Le billet [que — *Ed.*] J'ay fait a s^r. d'Iberville car il est de consequence quil ne croy pas que v. R^e. a de La peine a payer ce que nous avons pris icy de luy: nous ne pourrions plus rien avoir icy nous ne prendrons rien que dans La derniere necessité: mais enfin si V. R^e. ne nous envoie pas ce que nous luy demandons il faut bien le prendre icy et a 3. a 400 p^r. cent. ne comtez gueres encore un coup sur M^r. Lesueur qui est d'une fierté. Insupportable et qui m'a fait des quereles d'allemand sur son canot pillé, a [*illegible*] et sur L'employ de cent livres de poudre: Je suis trompé sil nese detache desa compagnie p^r. sattacher a M^r. d'Iberville: prend toujours mon R. pere de lun et de Lautre tout ce quils vous offri[r]ont comme si vous ne doutes pas de leur sincerité. mais prenons de Justes mesures auprés de qu'il appartiendra p^r. nous maintenir dans cette nouvelle colonie. ou nous ne serons gueres moins persecutes qu'a Lachine et ailleurs si dieu ne met La main fidele pour ma conversion Je n'ay plus rien de Religieux que L'habit Je suis avec Beaucoup de Respect dans Le sacré cœur de Jesus

de votre Reverence

Le tres humble et

tres ob^t. s^r.

JAC. GRAVIER, SJ.

ce 25 mars 1702

enfin Je [*illegible*] partir

[Addressed: "Mon Reverend Pere Le R. Pere DeLamberville de La compagnie de Jesus au college de Louis Legrand A Paris."]